

LC

## Arrêté du Maire

### FESTIVITES DU 14 JUILLET 2026

A-2026-043

Le Maire de la commune de Pompey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 221-2,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu les articles L2121-1, L2122-2 et L2123-3 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques (CG3P)

Vu le Code l'Environnement,

Vu la loi n° 2017-1510 du 30.12.2017 renforçant la sécurité et la lutte contre le terrorisme

Vu la circulaire préfectorale du 27 mars 2023, relative à l'organisation et à la sécurisation des manifestations

Vu l'organisation Place du marché Avenue Gambetta, de festivités à l'occasion du 14 juillet,

Considérant que pour le bon déroulement de celui-ci, certaines dispositions d circulation sont à prendre,

Considérant qu'il convient de préserver la sécurité et le bon ordre public, ainsi que la tranquillité et la salubrité publiques lors de cette manifestation

## ARRETE

**Article 1** : Pour permettre l'implantation de la manifestation, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la place du marché (côté gauche) du mardi 14 juillet 2025 de 5h 00 au mercredi 15 juillet à 13h00

**Article 2** : La circulation sur la place sera interdite du mardi 14 juillet 2025 de 5h 00 au mercredi 15 juillet à 13h00.

**Article 3** : Dans le contexte actuel de menaces terroristes, tous les accès devront être sécurisés par de gros plots en béton ou par des véhicules empêchant toute entrée d'un véhicule menaçant la sur la manifestation.

**Article 4** : Une signalétique sera mise en place par les services techniques de la ville.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 6** : Monsieur le Commandant de la Brigade Autonome de Frouard, la Police Intercommunale du bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pompey le, 10 juin 2026



**Destinataires :**

Police Intercommunale du bassin de Pompey  
Gendarmerie de Frouard  
Registre des actes administratifs  
Affichage

Publié et notifié le : 16/6/2026